



République Française
Département de Seine Maritime

DÉCISION N° 2026 –35

Récapitulatif des virements de crédit 2026 - Opération d'équipement – Section Investissement

Le Maire de la Ville de MAROMME,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU l'instruction budgétaire M57,

VU la délibération n°2 du Conseil Municipal en sa séance du 18/12/2025, exécutoire le 22/12/2025 relatif au vote du budget primitif 2026 de la ville de Maromme,

CONSIDERANT la nécessité de procéder à des virements de crédit dans le cadre la fongibilité des crédits,

DÉCIDE

Article 1 : de procéder aux virements comme indiqué dans le tableau ci-après :

RECAPITULATIF DES VIREMENTS 2026 ENTRE OPERATIONS

Date virement	Libellé virement	Virement Cible				Virement source			
		Opération équipement	chapitre	article	Montant	Opération équipement	Chapitre	Article	Montant
07/05/2026	logiciel QLAB Beaumarchais	271	20	2051	600,00 €	292	21	21848	- 600,00 €
15/06/2026	matériel DOLTO	225	21	2188	2 000,60 €	292	21	21848	- 2 000,60 €
17/06/2026	Panneaux de chantier	182	21	2181	1 735,12 €	181	21	2128	- 1 735,12 €
29/06/2026	Fourgon électrique	176	21	21828	6 276,00 €	292	21	21848	- 6 276,00 €
09/07/2026	Coffret informatique video protection	309	21	2188	3 030,50 €	292	21	21848	- 3 030,50 €
28/07/2026	Raccordement électrique caméras	309	21	21534	3 400,00 €	292	21	21848	- 3 400,00 €
11/08/2026	Mobilier mairie/médiathèque	292	21	21848	121 080,00 €	234	21	21351	- 16 000,00 €
						256	21	21351	- 24 080,00 €
						152	21	21351	- 21 000,00 €
						232	21	21351	- 26 000,00 €
						276	21	21351	- 10 000,00 €
						233	21	21351	- 24 000,00 €
02/09/2026	Aire de jeux	243	21	2188	15 000,00 €	292	21	21848	- 15 000,00 €
02/09/2026	Logiciel police	173	20	2051	1 282,00 €	292	21	21848	- 1 282,00 €
08/09/2026	Achat chalet	308	21	2188	600,00 €	225	21	21351	- 600,00 €

Article 2 : Le Directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 3 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de ROUEN dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Maromme le 24/09/2026

Le Maire,

David LAMIRAY

Acte certifié exécutoire compte tenu de sa réception
En Préfecture de Seine-Maritime le 25 septembre 2026
De sa publication sur le site internet de la ville le 25 septembre 2026

Accusé de réception en préfecture
076-217604107-20260924-D2026-35-DE
Date de télétransmission : 25/09/2026
Date de réception préfecture : 25/09/2026